

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Julien Sansonnens et consorts - Un nom cohérent et rassembleur pour les trois futurs musées**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie en date du vendredi 22 septembre 2017 dans le Portakabin, à la place de la Gare à Lausanne. Présidée par Mme Sonya Butera, également rapportrice, elle était composée de Mmes les députées Valérie Induni et Claire Richard ainsi que de MM. les députés Stéphane Masson, Philippe Vuillemin, Michel Miéville, Yvan Pahud, Etienne Räss et Jean-Michel Dolivo (ce dernier représente le postulant qui ne siège plus au Grand Conseil).

Ont également participé à la séance, Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), ainsi que Mmes Chantal Prod'Hom, Directrice du mudac et présidente du Conseil de direction PLATEFORME 10, et Nicole Minder, Cheffe du Service des affaires culturelles (SERAC). Mme Fanny Krug, secrétaire de commissions (SGC) s'est chargé de la prise des notes de séance.

Avant de débiter le traitement de l'objet, la commission a bénéficié d'une présentation, sur maquette, du projet architectural, ainsi que d'une visite du chantier.

**2. POSITION DU POSTULANT**

Ce postulat questionne la procédure de sélection du nom « Plateforme 10 » actuellement utilisé pour désigner le pôle muséal qui réunira trois musées et deux fondations culturelles vaudois. Il s'interroge sur l'absence du substantif « musée » ou de l'épithète « muséal », et demande qu'un nom définitif plus explicite soit légitimé par une démarche participative impliquant la population vaudoise, afin de renforcer l'intérêt pour ce futur haut lieu culturel.

Outre le représentant du postulant, il s'avère que plusieurs commissaires ont signé ce postulat : leurs propos sont plus nuancés. Ils désirent avant tout des explications sur le choix du nom, notamment pourquoi, comment et par qui la sélection a été effectuée.

Par ailleurs, tous les membres de la commission ont reçu un courrier d'un citoyen, membre du groupe de concertation du pôle muséal. Celui-ci questionne la procédure de sélection du nom, notamment la non-implication du groupe de concertation, ainsi que la décision de lancer un concours fermé sur invitation plutôt que d'envisager un concours d'idées ouvert à tous, y compris des non-professionnels. Le courrier étant circonstancié et explicite, son expéditeur n'a pas été auditionné par la commission.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

L'emplacement retenu pour accueillir le futur pôle muséal lausannois est un plateau, ancien site des halles aux locomotives CFF, jouxtant la gare de Lausanne en contrebas de l'avenue Ruchonnet. Ce nouveau centre culturel en construction compte parmi les divers chantiers constituant un projet urbanistique lausannois d'importance baptisé « Pôle Gare ». Ceux-ci se sont développés en marge de l'un des centres névralgiques du projet ferroviaire Léman 2030, à savoir la rénovation de la gare de

Lausanne. Les autres chantiers notables dans le périmètre de la gare sont la transformation de la place de la gare, la création d'une troisième ligne de métro, la mue des quartiers sous-gare ou encore l'apparition du quartier de la Rasude.

Surajoutée à l'imbrication urbanistique des projets, la proximité lexicale entre les termes « Pôle Gare » et « Pôle muséal » prête à confusion. De plus, le libellé « Pôle muséal » est une appellation générique actuellement employée par plusieurs organismes culturels européens<sup>1</sup>. Pour les différents partenaires du projet lausannois, il devenait dès lors indispensable de trouver un nom/une identité propre à leur futur espace commun.

Huit agences de communication indépendantes ont été invitées à participer à un concours<sup>2</sup> dont le cahier des charges ne se limitait pas à la simple proposition d'un nom original et rassembleur pour remplacer le terme générique de « Pôle muséal ». Il s'agissait d'obtenir des projets complets : le nom proposé devait s'accompagner d'une identité visuelle propre (logo, couleurs, ligne graphique, etc.) et pérenne qui serait utilisée pour la promotion du lieu en tant que centre culturel et destination touristique. Le concept se devait de pouvoir inclure, et se décliner avec les logos des différentes institutions culturelles appelées à investir le site, ou encore être facilement transposable dans plusieurs langues étrangères.

Tous les participants ont bénéficié d'une présentation exhaustive du projet culturel : historique, identité des musées et fondations hébergées, plans d'architectes, maquette, visite du site, topographie de la ville de Lausanne... L'appel d'offres autorisait les agences à présenter plusieurs projets. Une agence a renoncé à participer. Une trentaine de projets ont été déposés (19 noms, certains avec plusieurs alternatives de logos).

Les projets ont été évalués par un jury de 10 personnes, composé des directrices/eur ou conservatrices des futurs hôtes du site (les trois musées et les deux fondations), la secrétaire générale du Conseil de direction du Pôle muséal, 3 représentants de l'Etat de Vaud (le chargé de missions stratégiques du DFIRE, le délégué à la communication du DFJC et l'architecte cantonal), ainsi que du célèbre graphiste vaudois et ancien directeur de l'ECAL, Pierre Keller. Le jury s'est par ailleurs appuyé sur l'apport d'un consultant externe en la personne du graphiste franco-suisse Ruedi Baur.

A l'issue d'une journée de présentation, le jury a sélectionné deux projets qui ont ensuite été soumis au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a entériné la préférence du jury et la recommandation du consultant externe.

C'est ainsi que le projet « Plateforme 10 » a été retenu : le nom est original, il évoque tant la topographie en plateau du site que la mission de plateforme pluridisciplinaire de ce nouveau lieu culturel ; le nom et la ligne graphique renvoient au passé ferroviaire et à la proximité de la gare, le « 10 » est un clin d'œil aux neuf quais/voies de la gare de Lausanne et le logo s'inspire directement de la plaque tournante pour locomotive maintenue dans le projet du site. Le nom est accessible dans de nombreuses langues, la couleur reprend celle des panneaux de gare CFF et le tout peut se décliner harmonieusement avec les logos de chacune des institutions culturelles.

Le lauréat du projet a alors été invité à affiner son projet et d'en développer les divers supports de communication. Le projet finalisé a ensuite été validé par le Conseil d'Etat et la ville de Lausanne, puis annoncé au COPIL. Pour finir, la nouvelle appellation a été communiquée au public par voie d'une conférence de presse.

Il est précisé que l'utilisation de noms conceptuels est usuelle pour de tels lieux culturels. L'appellation « Plateforme 10 » a été soumise à un spécialiste de la vente de lieux touristiques qui en a confirmé le potentiel marketing, moyennant l'ajout d'un sous-titre précisant la mission culturelle et une référence à la ville d'implantation (ex : Quartier des Arts, Lausanne). Pour rappel, le nom s'applique à toute l'esplanade qui comprendra bien plus que les trois musées et les deux fondations, il s'agira d'un espace ouvert agrémenté de lieux de restaurations et de rencontres, « Plateforme 10 » relevant dès lors plus à un lieu-dit qu'au nom d'un établissement.

---

<sup>1</sup> Urbino, Mons, Rouen, Perpignan...

<sup>2</sup> voir art. 11 al.2 & al.3 du règlement application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics

L'entier de la procédure s'est déroulé entre le 25 juin 2015, date de la séance d'information aux agences, et le 23 mai 2016, date à laquelle la nouvelle identité a été communiquée pour la première fois au public.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Pour le représentant du postulant, il aurait été souhaitable que le jury fût plus large et que les citoyens aient eu l'opportunité de s'approprier le lieu par leur participation à sa mise en place. Il regrette que l'on soit passé à côté de cet acte participatif dans le choix du nom.

Les autres commissaires sont plus nuancés. Ils sont, dans leur grande majorité, convaincus de la procédure suivie et se satisfont des explications données. La décision de recourir à un concours sur invitation se justifie par les exigences et les particularités du cahier des charges. Une procédure ouverte aurait été plus coûteuse et plus compliquée à gérer.

La composition du jury est brièvement discutée. La participation des différentes institutions culturelles appelées à partager l'espace commun relève de l'évidence pour l'entier de la commission. La question de l'absence d'un représentant du groupe de concertation au sein du jury est posée au Conseiller d'Etat. Celui-ci rappelle que la vocation du groupe de concertation n'était pas décisionnelle, son rôle dans l'élaboration et la conduite du projet culturel était essentiellement consultatif afin d'anticiper d'éventuels écueils connus lors de projets muséaux antérieurs. Le Conseil d'Etat n'était lui-même pas représenté au sein du jury.

Au cours de la discussion, il apparaît que chacun a son opinion sur l'appellation « Plateforme 10 » : certains y adhèrent, alors que d'autres le trouvent « trop ferroviaire ». La situation est très bien résumée par un commissaire qui voit, dans les avis partagés de la commission, un rappel de la subjectivité inhérente au choix d'un nom et une démonstration du bien-fondé de confier ce choix à un groupe restreint de personnes. Il est également relevé qu'il est de bon augure pour la réussite du projet que les principales institutions concernées aient pu être rassemblées autour du choix d'une identité verbale et visuelle commune, plutôt que de se la voir imposée.

Un député lausannois suggère que les noms des futures place et voie de mobilité douce soient donnés par la population. Il est rappelé que les noms de rues sont de compétence communale. Par ailleurs, il n'est actuellement pas question de créer des « adresses » en nommant la place et en attribuant des numéros aux bâtiments, la voie de mobilité douce pourrait quant à elle tout à fait recevoir un nom.

Si tous les commissaires, y compris ceux qui avaient soutenu le postulat, sont satisfaits des explications reçues, la commission reste néanmoins soucieuse de l'appropriation du nom et du lieu par la population. D'ailleurs, l'adoption publique de la nouvelle identité, en mai 2016 déjà, avait échappé à de nombreux commissaires qui s'inquiètent dès lors d'un déficit de communication.

La commission est informée que l'appellation « Plateforme 10 » est d'ores et déjà amplement utilisée. Il existe un site internet dédié au projet<sup>3</sup>. Le nom et le logo ont déjà été investis par les différentes institutions partenaires, notamment dans leurs communications ou relations à l'international. Ainsi, l'appellation commence à être (re)connue. Des mesures d'accompagnement du projet jusqu'à l'ouverture du lieu au public sont prévues, de même que des animations sur le site lui-même afin de permettre à la population de découvrir et de s'accaparer des lieux.

A l'issue de la discussion, dans sa très grande majorité, la commission se prononce en faveur du classement du postulat. Elle est d'avis qu'un rapport et une présentation détaillés de la démarche et des enjeux au Grand Conseil, incluant notamment la projection du film présenté aux commissaires, sauront rallier le Parlement à l'appellation choisie et à sa décision de classement.

---

<sup>3</sup> [www.plateforme10.ch](http://www.plateforme10.ch)

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Par 7 voix contre 0 et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat*

Crissier, le 28 novembre 2017.

*Le rapporteur :  
(Signé) Sonya Butera*